



Arret de travail ou accident de travail

Par **sandrine 62**, le **29/04/2019** à **18:55**

Mon fils a eu traumatisme au niveau du poignet en tombant a notre domicile. Il a eu 4 semaine d arret car il a été plâtré pendant 15 jours. Il a repris le travail depuis 7 jours mais en faisant une manipulation au travail, il s est refait mal au poignet et il est gonflé. Peut il le déclarer en accident de travail. Cordialement mme morin